

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **75 (1949)**

Heft 23

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie

F. ROUGE & Cie
à Lausanne

Prix du numéro :
1 fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte, *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm) 20 cts
Réclames : 60 cts le mm
(largeur 95 mm)

Rabais pour annonces
répétées

ANNONCES SUISSES S.A.

5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26

LAUSANNE
et Succursales



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours d'architecture pour l'étude des plans de la gare de Sion.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Procès-verbal de la 61^e assemblée générale de la S. I. A.* — *Conférence des sociétés d'ingénieurs de l'Europe occidentale et des U. S. A. à Londres.* — **LES CONGRÈS :** *Congrès international de navigation à Lisbonne.* — Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Récents mutations dans le corps professoral.* — **NÉCROLOGIE :** *Charles Haenny.* — **BIBLIOGRAPHIE.** — **SERVICE DE PLACEMENT.**

Concours d'architecture pour l'étude des plans de la gare de Sion

Bâtiment des voyageurs et buffet

Extrait du règlement

En décembre 1948, la Direction du 1^{er} arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à Lausanne, ouvrait un concours de projets pour la construction d'un bâtiment aux voyageurs et d'un buffet à la gare de Sion.

Etaient admis à concourir : les architectes de nationalité suisse, établis dans les cantons du Valais, de Vaud, de Fribourg, de Genève et de Neuchâtel avant le 1^{er} janvier 1947 ; les architectes originaires du Valais, quel que soit leur domicile.

Le concours avait pour but d'obtenir des propositions concernant en particulier : la situation générale et l'aspect de la place de la Gare (stationnement, circulation, etc.) — l'étude de la construction du ou des bâtiments de la gare et du buffet — l'emplacement et la disposition du passage sous-voies.

Une somme de 13 000 fr. était mise à la disposition du jury pour l'attribution de prix aux meilleurs projets et 2000 fr. pour l'achat éventuel de projets.

Extrait du rapport du Jury

Le jury, composé de MM. F. Chenaux, directeur du 1^{er} arrondissement des C. F. F., président ; F. Decker, architecte, à Neuchâtel ; M. Franel, architecte du 1^{er} arrondissement des C. F. F. ; A. Laverrière, architecte, à Lausanne ; K. Schmid,

architecte cantonal à Sion¹, s'est réuni le 11 août à Sion.

Soixante-six projets ont été livrés dans le délai fixé, dont un est éliminé parce qu'inachevé. Au premier et au second tours, trente-trois projets sont écartés, soit pour insuffisance générale, soit qu'ils s'écartent trop des conditions impérieuses du programme, soit encore qu'ils ne donnent pas satisfaction sur les points suivants : emplacement du passage sous-voies et disposition de ses accès, aménagement de la place de la Gare, distribution des locaux, hauteur de locaux excessive, cube exagéré, aspect extérieur peu satisfaisant.

A la suite d'un examen plus approfondi, vingt et un projets sont éliminés au troisième tour pour des raisons semblables à celles énoncées plus haut, mais ils présentaient toutefois de réelles qualités.

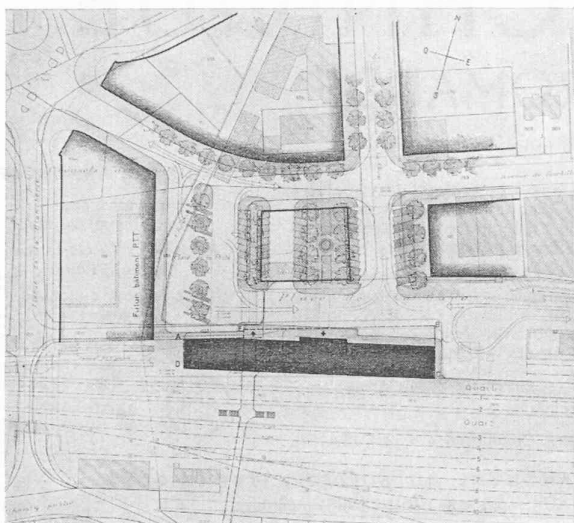
Au quatrième tour sont écartés quatre projets dont le jury donne cependant une critique.

Les sept projets restant en présence sont groupés, examinés minutieusement et font l'objet d'une critique détaillée. Le jury, après avoir passé en revue tous les projets, procède au classement, répartit la somme mise à sa disposition pour les prix. Ces opérations terminées, l'ouverture des enveloppes révèle comme suit les noms des lauréats :

¹ Voix consultatives : M. Ducrey, ingénieur de la ville, Sion ; A. Fontollet, ingénieur en chef du 1^{er} arrondissement, à Lausanne. — Suppléants : MM. J. Iten, architecte de la ville, Sion ; P. Parvex, ingénieur cantonal, Sion. — Expert : M. von Tobel, architecte en chef à la Direction générale des C.F.F., à Berne.

(Suite du rapport du jury, page 291.)

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'ÉTUDE DES PLANS DE LA GARE DE SION



1^{er} prix, projet « Simplon II », M. E. Bébou, architecte, à Lausanne.

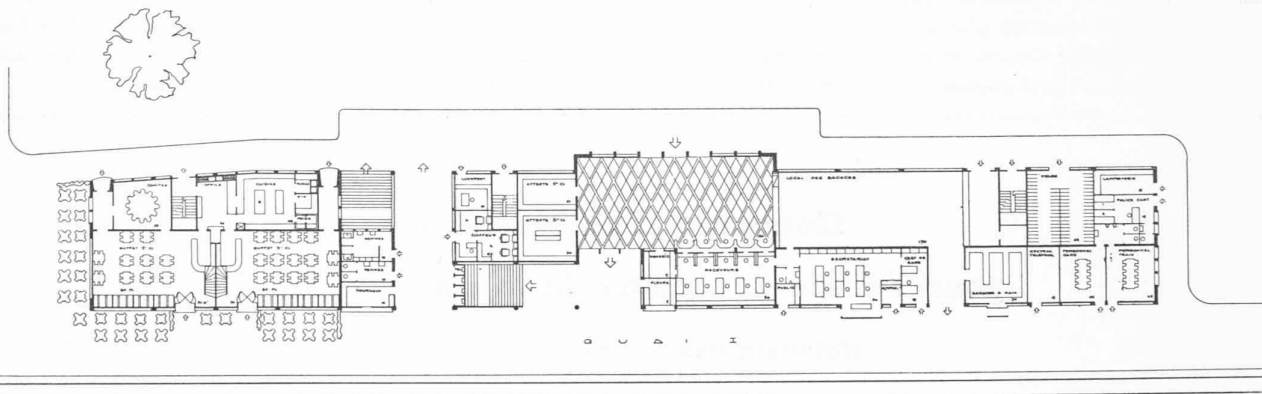
Jugement du jury :

« Simplon II » (14 840 m³) : Bon projet très simple abritant tous les locaux publics, les locaux de service, le buffet et tous les logements dans un unique corps de bâtiment comportant un seul étage sur rez-de-chaussée. Le passage sous-voies, très à l'ouest et la position centrale du hall aux voyageurs ont été déterminés en admettant la suppression de l'Hôtel de la Gare.

Avantages : La circulation générale des voyageurs est bien comprise. — La faible largeur du bâtiment permet d'élargir favorablement la place de la gare, notamment en sa partie est. — Les façades sont bonnes, bien dans le caractère d'une gare, cependant le corps central demanderait à être encore étudié. — Cube réduit.

Désavantages : Le passage sous-voies est très à l'ouest. — Le stationnement des véhicules ne tient pas compte de l'état actuel des lieux. — Les bagages à main sont un peu éloignés. — Les cabines téléphoniques sont mal placées. — Le contact direct entre le bureau des receveurs et le bureau du secrétariat laisse à désirer.

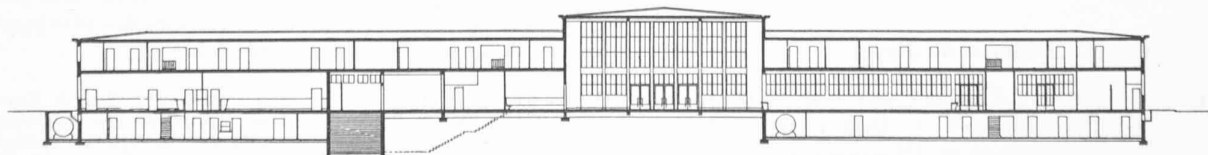
Situation. — Echelle 1 : 3000



Plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 700.



Façade nord. — Echelle 1 : 700.



Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'ÉTUDE DES PLANS DE LA GARE DE SION

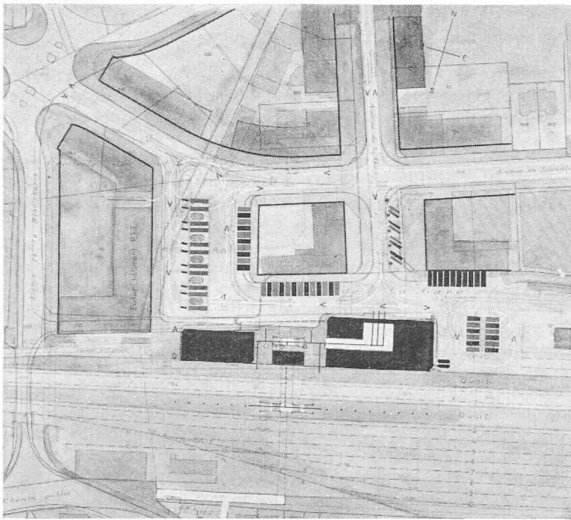
2^e prix, projet « Simplon I », M. Jean Suter, architecte, à Sion.

Jugement du jury :

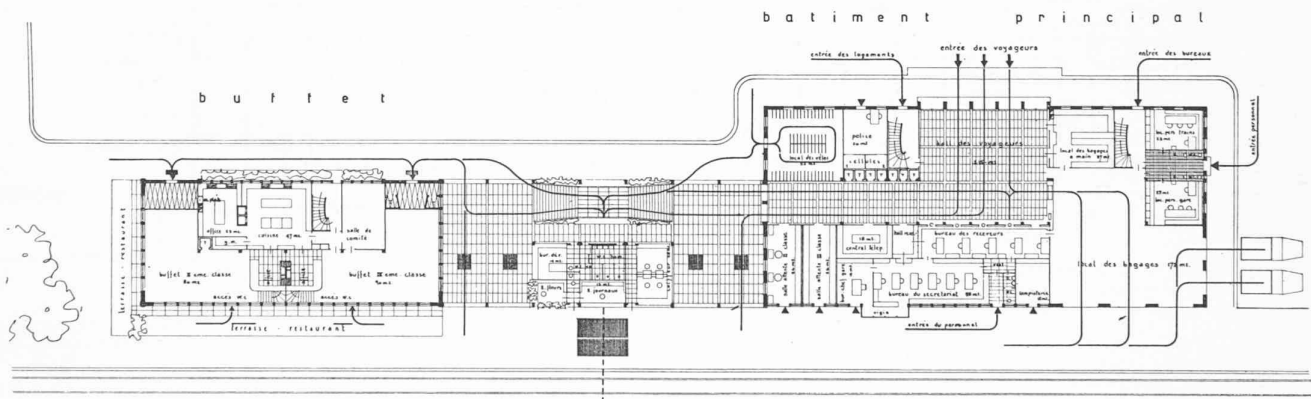
Simplon I (16 625 m³) : Bon projet comportant deux corps de bâtiments de volumes nettement différenciés et très éloignés l'un de l'autre : le bâtiment aux voyageurs de 3 étages sur rez-de-chaussée placé dans le prolongement de l'avenue de la Gare et le buffet d'un seul étage sur rez-de-chaussée placé tout à l'ouest de la parcelle. Entre ces 2 corps de bâtiments débouche le passage sous-voies par 2 rampes d'escalier et sont groupés les locaux accessoires à l'usage du public.

Avantages : Le stationnement des véhicules est satisfaisant de même que la circulation des piétons. — La disposition générale des locaux et des circulations est très claire. — Le hall des voyageurs est bien placé dans le prolongement de l'avenue de la Gare. — La disposition des locaux des bagages est bonne. — L'implantation des bâtiments dans la parcelle laissant entre ceux-ci un grand espace couvert permet l'élargissement de la place au droit de cet espace et le groupement favorable des locaux accessoires destinés au public (kiosques, W.-C., etc.). — Les salles de buffet et leurs services sont bien placés et bien aménagés ainsi que leurs terrasses. — Le hall des voyageurs est franchement exprimé en façade et correspond bien à sa hauteur.

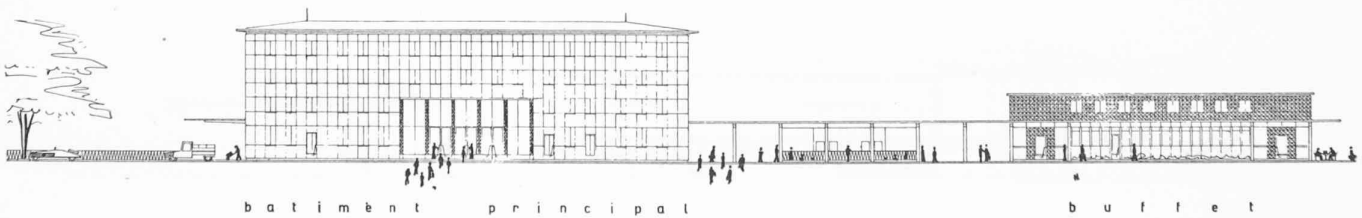
Désavantages : Les jardins-terrasses sur rez-de-chaussée côté voies sont indésirables. — Le hall a l'inconvénient de ne pas être en contact direct avec le quai I. — Le local des vélos occupe un emplacement trop en évidence, il gagnerait à être placé à proximité des bagages. — Les façades sont d'une indication graphique d'une pâleur excessive ; la différence de volume entre le bâtiment aux voyageurs et le buffet est très marquée. — Les bureaux répartis sur 3 étages ne sont pas souhaitables.



Situation. — Echelle 1 : 3000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.



Façade nord. — Echelle 1 : 700.

- 1^{er} prix, 3200 fr., projet « Simplon II », M. E. Béboux, architecte, à Lausanne.
 2^e prix, 3100 fr., projet « Simplon I », M. J. Suter, architecte, à Sion.
 3^e prix, 3000 fr., projet « J'arrive », MM. R. Pahud, E. Mamin, architectes, à Lausanne ; collaborateur : M. H. Vuilleumier.
 4^e prix, 2700 fr., projet « Aller... et retour ? », M. E. Blauer, architecte, à Corsier s. Vevey.

- 5^e prix, 1000 fr., projet « Sion I », M. Jos. A. Bruchez, architecte, à Sion ; collaborateur : F. Porcellana.

Conclusions

Le jury constate que le niveau général des projets de concours est très satisfaisant et contribuera à doter la ville de Sion d'un nouveau bâtiment aux voyageurs en rapport avec le développement qu'elle a pris au cours de ces dernières années et d'un buffet répondant aux exigences de la

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'ÉTUDE DES PLANS DE LA GARE DE SION

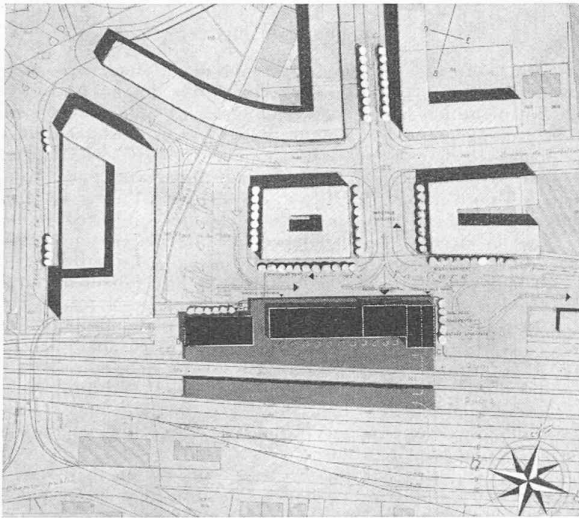
3^e prix, projet « J'arrive », MM. R. Pahud, E. Mamin, architectes, à Lausanne ; collaborateur : M. H. Vuilleumier.

Jugement du jury :

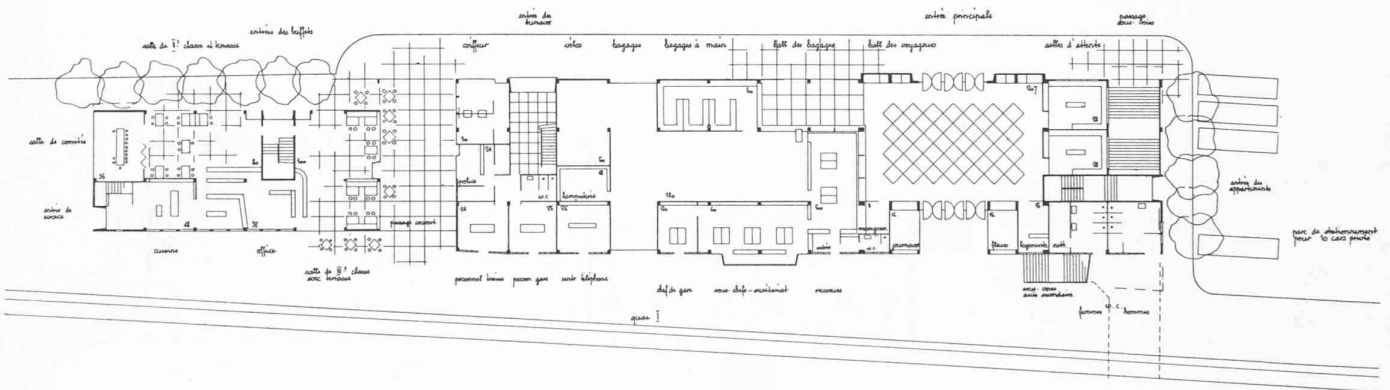
« J'arrive » (17 160 m³) : Bon projet, comportant 2 corps de bâtiments relativement rapprochés l'un de l'autre et ne différant de hauteur que d'un seul étage. Hall des voyageurs marqué par un avant-corps placé dans le prolongement de l'avenue de la Gare. Passage sous-voies débouchant tout à l'est de la parcelle, à proximité immédiate de l'entrée. Escalier d'accès au passage sous-voies sur le quai I, bien en évidence, n'empiétant pas sur la largeur de 6,50 m prescrite au programme pour le quai I.

Avantages : Très bonne distribution des locaux publics. — Le passage sous-voies situé tout à l'est permet aux voyageurs venant du quai II de se rendre en ville par le plus court chemin en empruntant le trottoir est de l'avenue de la gare. — Le hall des voyageurs est très bien placé dans le prolongement de l'avenue et donne satisfaction tant au point de vue esthétique qu'au point de vue pratique.

Désavantages : Le parti adopté séparant les locaux publics des buffets par des services C. F. F. est incompatible avec les exigences de l'exploitation et les facilités de la circulation. — En outre les relations entre la halle aux marchandises et les locaux de service du bâtiment aux voyageurs telles qu'elles sont énoncées au programme ne sont pas satisfaites. — Le buffet et le passage sous-voies sont trop éloignés l'un de l'autre ; il en est de même des sorties du quai I et du quai II.



Situation. — Echelle 1 : 3000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.



Façade nord. — Echelle 1 : 700.

clientèle. Malgré la valeur des projets primés, le jury estime toutefois qu'aucun de ces projets ne peut être recommandé pour l'exécution.

Le concours a démontré qu'il est extrêmement difficile, étant donné l'état des lieux et notamment le risque de voir subsister longtemps encore l'actuel hôtel de la gare, de concilier les exigences du trafic et de l'exploitation des chemins de fer et celles de l'urbanisme et de l'esthétique.

Le jury regrette que la plupart des concurrents ne se

soient pas fait un devoir de porter une plus grande attention à la question du stationnement et de la circulation des véhicules et de la circulation des piétons sur la place de la Gare.

Il regrette également que l'étude du nouveau bâtiment postal n'ait pu être englobée dans ce concours. Il signale que des études complémentaires sont indispensables pour la réalisation de l'ensemble du problème.

Le jury renonce à recommander aux C. F. F. l'achat de projets non primés.

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'ÉTUDE DES PLANS DE LA GARE DE SION

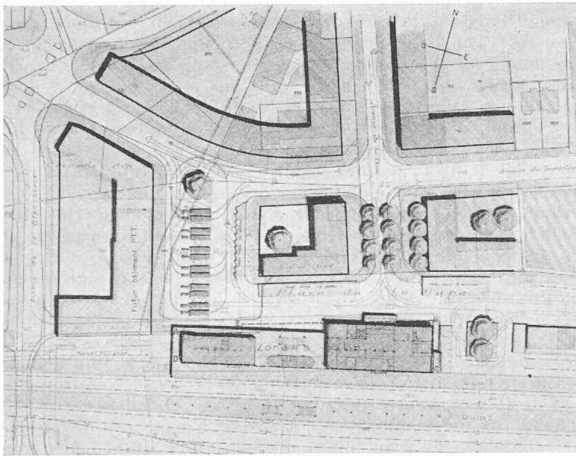
4^e prix, projet « Aller... et retour », M. E. Blauer, architecte, Corsier sur Vevey.

Jugement du jury :

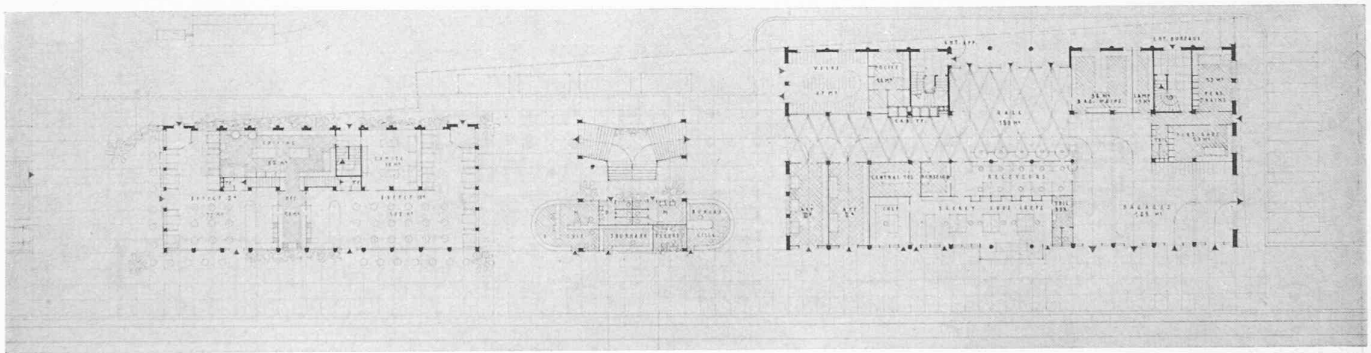
« Aller... et retour » (16 800 m³) : Bon projet comportant deux corps de bâtiments de volumes nettement différenciés et très éloignés l'un de l'autre : le bâtiment aux voyageurs de trois étages sur rez-de-chaussée placé dans le prolongement de l'avenue de la Gare et le buffet d'un seul étage sur rez-de-chaussée placé tout à l'ouest de la parcelle. Entre ces deux corps de bâtiments, sont groupés les locaux accessoires à l'usage du public, formant un petit édifice, et débouche le passage sous-voies accessible par 2 escaliers.

Avantages : Le stationnement des véhicules est satisfaisant de même que la circulation des piétons. — La disposition générale des locaux et des circulations est très claire. — Le hall des voyageurs est bien placé dans le prolongement de l'avenue de la Gare. — La disposition des locaux des bagages est bonne. — L'implantation des bâtiments dans la parcelle laissant entre ceux-ci un grand espace couvert permet l'élargissement de la place au droit de cette espace et le groupement favorable des locaux accessoires destinés au public (kiosques, W.-C., etc.). — Les salles de buffet et leurs services sont bien placés et bien aménagés.

Désavantages : Les jardins-terrasses sur rez-de-chaussée côté voies sont indésirables. — Le hall a l'inconvénient de ne pas être en contact direct avec le quai I. — Le local des vélos occupe un emplacement trop en évidence, il gagnerait à être placé à proximité des bagages. — Les bureaux répartis sur 3 étages ne sont pas souhaitables. — Les façades avec leurs vitrages d'importance très exagérée ne donnent pas satisfaction tant du point de vue pratique que du point de vue esthétique. — Le hall des voyageurs n'est pas exprimé en façade.



Situation. — Echelle 1 : 3000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal de la 61^e assemblée générale de la S. I. A.

Dimanche 11 septembre 1949 à 10 h. 15, à l'aula
du Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Bâle.

Ordre du jour :

1. a) Procès-verbal de la 60^e Assemblée générale du 31 août 1947 à Davos ;
- b) Allocution du président de la S. I. A., M. Kopp, architecte ;
- c) Propositions de l'assemblée des délégués ;
- d) Lieu et date de la prochaine Assemblée générale ;
- e) Divers.
2. Conférence du professeur Andreas Speiser sur Leonhard Euler.

Présidence : M. Kopp, architecte.

Procès-verbal : M^{lle} D. Baumann.

M. Kopp, président, souhaite une cordiale bienvenue aux participants et exprime sa satisfaction de présider l'Assemblée de Bâle dans le local imposant mis à la disposition de la S. I. A.

1. a) Procès-verbal de la 60^e Assemblée générale du 31 août 1947 à Davos.

Ce procès-verbal est tacitement adopté.

1. b) Allocution du président de la S. I. A., M. Kopp.

Président M. Kopp : Grâce à son organisation parfaite, au programme aussi riche que varié, l'Assemblée générale de 1949 à Bâle laissera un souvenir ineffaçable à tous les participants. Nous le devons en première ligne au président de la section de Bâle, M. Suter, architecte, ainsi qu'au président du Comité d'organisation, M. Esser, ingénieur, à qui vont nos plus chauds remerciements.

Il convient de retenir quelques événements marquants,

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'ÉTUDE DES PLANS DE LA GARE DE SION

5^e prix, projet « Sion I », M. Jos. A. Bruchaz, architecte, à Sion ;
collaborateur : M. F. Porcellana.

Judgement du jury :

« Sion I » (16 140 m³) : Projet comportant un bâtiment dont le volume est constitué par l'interpénétration de 3 corps de bâtiments dont l'un comprend 2 étages sur rez-de-chaussée, abritant notamment le hall des voyageurs ; un autre à l'est, d'un seul rez-de-chaussée constitué par des locaux de bagages et de service, et le 3^e enfin, d'un étage sur rez-de-chaussée, formé par le buffet et ses services ; une tour avec horloge, au sud de la place de la Gare et des P. T. T. permet de situer le bâtiment à distance.

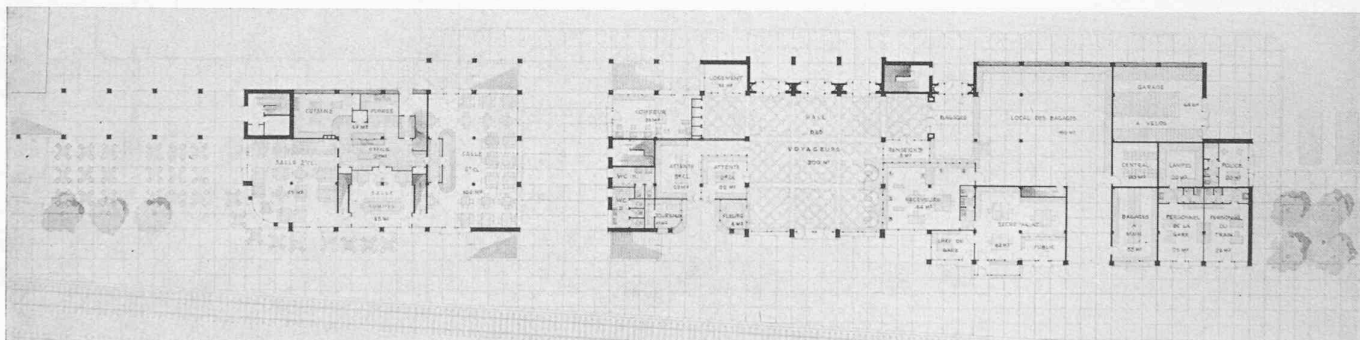
Avantages : En rez-de-chaussée, disposition générale des locaux et circulation très claire. — Le retrait partiel de la façade sud permet l'aménagement de deux escaliers d'accès au passage sous-voies qui cependant ont l'inconvénient d'empiéter sur le quai I. — Les buffets et leurs services sont bien placés et agréablement disposés ainsi que leurs terrasses. — Le dispositif du passage sous-voies est bon, cependant la sortie est sur la place laisse à désirer.

Désavantages : Le stationnement des véhicules au sud de l'Hôtel de la Gare rend mal aisée la circulation des piétons ; le stationnement à l'est de la gare contrarie l'évolution des véhicules ayant à faire à la halle aux marchandises. — L'auteur n'a pas cru devoir placer le hall des voyageurs en fonction de l'avenue de la Gare. — Les guichets aux bagages ne sont pas accolés aux guichets des billets ; ils sont séparés par le bureau des renseignements. — Les W.-C. pour les receveurs et le secrétariat ne permettent pas le contact désirable entre les deux bureaux. — L'accès depuis le hall à la salle d'attente III^e classe est déficient. — La sortie des salles d'attente est contrariée par la présence des kiosques ; il en est de même pour l'escalier du passage sous-voies. — Les bagages à main sont éloignés des entrées et sorties. — Un seul et même escalier conduit aux bureaux techniques des C. F. F. et à deux appartements. — Le jury estime que l'absence totale des toitures est regrettable et éloigne ce bâtiment du caractère architectural de Sion.



Situation. — Echelle 1 : 3000.

salle d'attente III^e classe est déficient. — La sortie des salles d'attente est contrariée par la présence des kiosques ; il en est de même pour l'escalier du passage sous-voies. — Les bagages à main sont éloignés des entrées et sorties. — Un seul et même escalier conduit aux bureaux techniques des C. F. F. et à deux appartements. — Le jury estime que l'absence totale des toitures est regrettable et éloigne ce bâtiment du caractère architectural de Sion.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.

depuis la dernière Assemblée générale à Davos. Après qu'un projet de statuts pour la création d'une Chambre professionnelle suisse de la Technique et de l'Architecture eut été écarté fin 1948, une nouvelle Commission pour la protection des titres a tenté de tracer une voie nouvelle dans le labyrinthe des idées et des suggestions. Cette commission se trouve, à n'en pas douter, devant une tâche difficile. — La commission récemment instituée pour l'étude des questions sociales a entrepris, sous la présidence de M. Choisy, l'examen de problèmes importants et fourni déjà un travail fructueux. La nouvelle section de Baden, la dix-neuvième de notre société, prend part aujourd'hui pour la première fois à une assemblée générale et a droit à nos sincères félicitations. Les relations avec l'étranger peuvent être renouvelées et étendues. En été 1948 déjà, un congrès international d'architectes se tint à Lausanne, d'où naquit l'Union internationale des architectes (U. I. A.). Le second congrès technique international fut celui du Caire en 1948, organisé par la « Conférence technique

mondiale » et auquel la S. I. A. était représentée. A Paris, on s'efforce de créer sous l'égide de l'UNESCO une coordination des organisations internationales spécialisées d'ingénieurs. A l'assemblée des délégués du 9 septembre 1949 on s'est préoccupé de la situation financière de la S. I. A. et l'on a décidé de prélever une contribution spéciale des propriétaires de bureaux d'ingénieur et d'architecte, estimant que c'est cette catégorie de membres qui profite matériellement le plus de l'activité de la société.

Les élections au Comité central ont confirmé à l'unanimité le mandat des membres actuels suivants : MM. Angst, Choisy, Gruner, Rölli et Tschumi, et désigné MM. Mürset et Weiss pour succéder à celui qui vous parle et à M. Eichenberger. Comme nouveau président central, l'assemblée des délégués a élu à l'unanimité M. Choisy de Genève. (Acclamations de l'Assemblée générale.)

Deux tâches importantes de la S. I. A. seront à l'avenir les suivantes : on recourt volontiers à la Suisse, petit pays, pour